

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 09 MARS 2026**

Conseillers élus : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 2  
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 02 mars 2026

**Étaient présents :** Mme Charlotte ALBERT ; M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Étaient absents excusés :** Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE.

**Étaient absents non excusés :** Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 03 décembre 2025.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 7.1-001/2026 : COMPTE CFU 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de NORROY-LE-VENEUR ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de NORROY-LE-VENEUR ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20260309-2026DEL001-DE  
Reçu le 13/03/2026



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame La Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Karine WEBER, Adjointe aux finances.

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 705 954,44 €	1 031 753,04 €	4 737 707,48 €
	Recettes réalisées	3 168 802,86 €	1 139 844,17 €	4 308 647,03 €
	Restes à réaliser	183 559,00 €	0,00 €	183 559,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 317 510,06 €	1 163 220,59 €	4 480 730,65 €
	Dépenses réalisées	462 237,13 €	768 465,63	1 230 702,76 €
	Restes à réaliser	722 000,00 €	0,00 €	722 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 706 565,73 €	371 378,54 €	3 077 944,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-388 444,38 €	131 467,55 €	-256 976,83 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 318 121,35 €	502 846,09 €	2 820 967,44 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-538 441,00 €	0,00 €	-538 441,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 779 680,35 €	502 846,09 €	2 282 526,44 €

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par **8** voix Pour, **3** voix CONTRE et **0** abstention, Madame La Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU pour l'année 2025 de la commune de NORROY-LE-VEEUR.
- **DONNE** pouvoir à Madame La Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 10 mars 2026  
Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU

